



L'AMND est une association non gouvernementale à but non lucratif basée à Genève, active dans la promotion de la culture, la réinsertion et l'éducation. Son but est de lutter contre la discrimination, l'exclusion sociale et les préjugés tout en faisant la promotion de la diversité et de la mixité sociale.

Rapport d'activité 2017

ASSOCIATION MAMAN N'DEYE DIALLO
AMND

91A avenue d'Aïre
1203 Genève
info@amnd.ch

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

2. PRÉSENTATION DE L'AMND

3. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2017

9ème édition du Festival Rencontre des Nationalités
Espace de rencontres et loisirs AMND

4. PERSPECTIVES 2018

Women Business Scale-Up
Collecte et stock de matériel

5. ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

Comptes de l'exercice 2017
Bilan au 31 décembre
Budget 2018

6. ANNEXES

Statuts de l'association

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La force d'une association et de ses membres réside dans les valeurs qu'elle véhicule et le sens qu'elle donne à ses actions. Depuis sa création, nous nous attelons à la défense des plus démunis, à la lutte contre l'isolement des personnes vulnérables, contre les inégalités sociales, et à l'insertion des migrants dans un milieu professionnalisant. Nous tentons humblement de faire vivre les différentes cultures représentées à Genève et de fédérer du lien entre elles, par le biais du Festival *Rencontre des Nationalités* que nous organisons annuellement et grâce à l'ouverture hebdomadaire d'un *Espace de Rencontres et de Loisirs* qui accueille des enfants.

Il nous tient à cœur aujourd'hui d'entamer un projet qui prenne en compte les besoins des populations migrantes en leur permettant de s'intégrer à la société par la formation. Cet objectif exigeant de l'AMND de s'adapter au contexte politique et institutionnel, nous avons la volonté de professionnaliser l'association dans l'année à venir. 2018 constitue donc un tournant pour l'AMND. Nous souhaitons développer notre réseau de partenaires, accroître nos ressources humaines et financières et défendre notre engagement auprès des Autorités pour garantir la stabilité d'une structure solide.

J'entame ma douzième année à la présidence de l'AMND et la confiance qui m'a été donnée durant toutes ces années me touche beaucoup. Les échanges avec tous ceux que je rencontre et l'implication de chacun renforcent ma conviction qu'ensemble et dans un esprit solidaire, nous pouvons faire évoluer les représentations et les situations.

2. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION MAMAN N'DEYE DIALLO

L'AMND est une association à but non lucratif et non gouvernementale basée sur le canton de Genève. Active depuis plus de 10 ans dans la promotion de la culture, l'éducation et la réinsertion, son but est de lutter contre la discrimination, l'exclusion, l'isolement social et les préjugés tout en valorisant la diversité, la mixité sociale et en mettant en avant les personnes vulnérables.

Dans la mesure de ses petits moyens, l'association poursuit un double objectif. D'une part, elle oeuvre en faveur de l'intégration : des migrants et réfugiés, des mamans étrangères et femmes au foyer, des chômeurs et des personnes sans emploi ou dans la précarité. D'autre part, elle tente de réduire les inégalités sociales en proposant des activités culturelles, musicales, créatrices, théâtrales, ludiques ou sportives aux plus démunis. Convaincue que c'est par l'exemple que l'on fait évoluer les mentalités, l'association s'efforce de transmettre les valeurs dont elle est porteuse :

- **la tolérance** : accepter les différences de chacun & valoriser la complémentarité de tous,
- **la solidarité** : développer le sentiment de responsabilité des uns à l'égard des autres,
- **l'égalité** : considérer tous les êtres humains sans distinction aucune,

- **le respect** : estimer tout un chacun avec l'attention particulière qu'il mérite.

ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- ▶ Membres de l'AMND

COMITÉ

Présidente & Fondatrice

- ▶ Khadidiatou SENE-BECK

Secrétaire

- ▶ Monique BERTIN

Trésorière

- ▶ Mauricette WIESNER

VÉRIFICATRICE DES COMPTES

- ▶ Mélina KLOTZ

3. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2017

9ÈME ÉDITION DU FESTIVAL *RENCONTRES DE NATIONALITÉS*

Le festival *Rencontre des Nationalités* poursuit principalement deux buts: d'une part permettre aux familles et aux personnes vulnérables d'accéder gratuitement à un événement culturel qui propose un accès à prix libre à des ateliers créatifs et diverses animations afin de prôner l'égalité des chances, et, d'autre part, promouvoir des artistes locaux et étrangers de tous horizons musicaux ainsi que des associations actives à Genève afin de leur donner l'occasion de mieux se faire connaître. Le temps d'un week-end, le festival offre la possibilité à tous de faire des rencontres, de partager, d'échanger autour de différents univers culturels, musicaux, culinaires et de tisser du lien social dans un cadre festif et authentique.

La 9ème édition du festival *Rencontres des Nationalités* s'est déroulé cette année comme a son habitude au parc des Crottes du 1er au 3 septembre. Pour mener à bien ce projet, l'AMND a pu compter sur le réseau de partenaires constitué durant toutes ces années d'activité, notamment la Ville de Genève pour la mise à disposition du lieu, ainsi que les bénévoles, les artistes et les associations qui ont répondu présents.

Malheureusement, la météo s'est avérée catastrophique durant les 3 jours de festival. Outre la pluie incessante, la communication tardive et insuffisante de l'événement dans les médias et sur les réseaux sociaux a eu raison de la fréquentation du public. De plus, certaines associations nous ont fait faux bond à la dernière minute, ce qui a considérablement réduit l'ampleur de la manifestation. Malgré la peine que l'AMND s'est donnée pour élaborer des contrats clairs à l'attention des partenaires avec lesquels elle collabore, il est difficile, devant le fait accompli, de rebondir pour palier au manque et a posteriori, de soumettre les partenaires à réparation pour l'incidence qu'ont ces absences sur l'ensemble du déroulement de la manifestation.

La 9ème édition a engagé des frais pour un total de 31'191.- frs. Le montant des exonérations et rabais octroyés s'élève à 15'458.- frs. La recette du bar et de la restauration est de 3'103.- frs. Le déficit de la manifestation s'élève donc à 12'630.- frs cette année. Le bilan de cette édition est donc plutôt mitigé. D'un côté, il y a les encouragements bienveillants des festivaliers et la précieuse participation des associations, des musiciens, des chanteurs et des danseurs volontaires, engagés et motivés à poursuivre l'aventure avec nous. D'un autre côté, il y a le bilan financier négatif qui s'alourdit et que l'AMND doit assumer si elle veut poursuivre ses activités à l'avenir.

Les objectifs fixés l'an passé pour répondre aux besoins financiers du festival n'ont malheureusement pas été atteints. Les ventes de pâtisseries réalisées durant l'année n'ont pas suffi au remboursement des sommes dues. L'AMND ayant manqué durant cette année de membres actifs et engagés sur le long terme, la recherche de nouveaux adhérents et la recherche de fonds n'ont pu être entamées à temps et les cotisations annuelles n'ont pas été demandées comme nous le souhaitions initialement. Il nous faut revoir l'organisation de cette manifestation qui nécessite plus de volontaires que les seuls membres du comité, car si cette activité répond pleinement aux buts poursuivis par l'AMND, elle pèse sur ses finances et par conséquent sur la réalisation d'autres projets.

ESPACE DE RENCONTRES ET LOISIRS AMND

L'*Espace de Rencontres et Loisirs AMND* accueille parents et enfants du quartier des Jardins du Rhône, du Cayla et des Ouches. Ouvert deux à trois fois par semaine durant deux heures par certains membres de l'association, il est animé grâce aux bénévoles envoyés par l'Antène Sociale de Proximité (Servette, Petit-Saconnex, St-Jean). Les locaux, gracieusement mis à disposition par le Service des Ecoles et Institutions pour l'enfance, permettent d'accueillir une vingtaine d'enfants. Les frais d'inscription pour fréquenter les lieux s'élèvent à 50.-frs par année et par famille, ce qui permet de payer l'assurance inhérente à l'usage de cet espace.

Cette activité a pour but, d'une part, de faciliter l'intégration des personnes migrantes avec qui nous collaborons mais également leur apprentissage de la langue française ; l'animation de l'espace et l'accueil proposé aux enfants leur permettent d'entretenir des discussions simples dans un cadre informel et ainsi de pratiquer régulièrement le français. D'autre part, ce lieu offre aux enfants la possibilité de se divertir, de se cultiver et de se familiariser à toutes sortes de jeux, en intérieur comme en extérieur, tout en apprenant le partage et le respect des règles comme des différences.

Les bénévoles qui ont participé cette année à l'animation de l'Espace R&L ont tissé de forts liens avec les enfants et l'équipe AMND. La régularité de leur présence, leur personnalité respective ainsi que leur implication ont permis de créer une atmosphère joyeuse tout en offrant un encadrement sécurisé.

Cet espace est un lieu d'échanges entre représentants de différentes cultures et nationalités, petits et grands, sans distinction économique ou sociale, dans lequel nous nous efforçons de faire vivre les valeurs de l'association. Le taux de

fréquentation important de ce lieu par les enfants du quartier ainsi que la demande grandissante de l'ASP pour accueillir de nouveaux bénévoles, confortent l'association dans son désir de poursuivre cette activité durant les années à venir.

4. PERSPECTIVES 2018

WOMEN BUSINESS SCALE-UP

L'AMND s'est portée candidate au concours organisé chaque année par Softweb en soutien à l'entrepreneuriat féminin. A notre grande surprise et pour notre plus grand plaisir, notre candidature a été retenue ! Ainsi, durant une année, l'AMND pourra bénéficier de la supervision d'un mentor Softweb pour réaliser l'un de ses projets, en l'occurrence, professionnaliser l'association. Ce programme aide les participants à faire un point sur leurs priorités, à envisager les options nécessaires pour mener à bien le projet retenu et à consolider une stratégie financière favorisant le développement de l'association. Il offre également la possibilité de rencontrer des personnes ressources en fonction des besoins identifiés. Ceci est une formidable opportunité pour l'AMND d'accroître son expertise, d'enrichir son expérience et d'étendre son réseau de partenaires.

COLLECTE ET STOCK DE MATÉRIEL

Depuis plusieurs années déjà, l'AMND récolte du matériel scolaire, d'usage quotidien et de loisirs, livres, jeux, bicyclette, etc... dans le but de l'envoyer au Sénégal, pays d'origine de la présidente et fondatrice de l'association. A ce titre, une collaboration avec M. Humberto Lopez a été entreprise dans le cadre du projet *Lycée Guignabo*, à Ziguinchor. Le volume de cette collecte n'étant actuellement pas suffisamment conséquent pour être acheminer par cargot en Afrique mais devenant suffisamment encombrant pour être mis en réserve à domicile, il est impératif de trouver un lieu de stockage. L'association Softweb, sensible à notre projet, nous a offert l'usage d'un local dont elle dispose pour entreposer provisoirement ce matériel. Nous pourrions ainsi poursuivre notre collecte tout en organisant son envoi. En effet, le transport international de marchandises nécessite des moyens financiers importants et un certain nombre d'autorisations, notamment pour les passages en douane. L'objectif de l'AMND durant les deux prochaines années est donc de réunir les fonds nécessaires à cet envoi dont nous espérons pouvoir finaliser l'organisation en 2020.

5. ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRE

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2017

TOTAL DES CHARGES	33'857.20	TOTAL DES RECETTES	26'982.25
FRAIS DE MANIFESTATION	24'587.35	RECETTE MANIFESTATION	4'807.80
Achat nourriture & boissons	3'488.80	Recette manifestation	
Cachet artistes	2'750.00	Recette Espace de rencontre & loisirs	
Location de matériel	8'575.85	Recette stand info	
Frais de repas artiste/bénévole	11.10		
Assurances	282.80		
Electricité et rassordements techniques	6'318.80	SUBVENTIONS	16'668.40
Sécurité	600.00	Gratuité des prestations	16'668.40
Frais d'émoluments	2'200.00		
Publicité et affiches	360.00		
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9'269.85	DONS PRIVÉS	5'506.05
Locaux Ville de Genève	8'725.00	Cotisations dons sponsoring	3'612.80
Carburant	46.20	Don de la présidente	1'893.25
Matériel de bureau	300.65		
Frais divers	100.00		
CCP / Intérêts et frais	98.00	PERTE DE L'EXERCICE	- 6'874.95

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

TOTAL DE L'ACTIF	257.65	TOTAL DU PASSIF	257.65
		PASSIFS TRANSITOIRES	7'032.25
ACTIFS	257.65	Charges à payer	7'032.25
Caisse	346.55	FONDS PROPRES	100.35
CCP	- 88.90	Capital en début d'exercice	100.35
		PROFITS ET PERTES	- 6'874.95
		Perte de l'exercice 2017	- 6'874.95

R	RESSOURCES	
	Dons	27'000.00
	Sponsoring	5'000.00
	Recettes	3'000.00
	Total	35'000.00
A	CHARGES	
	Intervenants non-salariés	15'000.00
	Frais de déplacement	500.00
	Frais de repas	500.00
	Frais de représentation	200.00
	Autres frais de personnel (défraiement pose affiches)	200.00
	Total	16'400.00
B	Loyers (Parc des Croupettes)	2'200.00
	Electricité	2000.00
	Total	4'220.00
C	Téléphone, fax, Internet	600.00
	Fournitures de bureau	400.00
	Frais de port	100.00
	Supports dossier, animations	200.00
	Assurances	150.00
	Frais de porteur	1'500.00
	Frais de déplacement	200.00
	Manifestation (Scène, chapiteaux, château gonflable)	2'000.00
	Frais de communication	400.00
	Total	5'550.00
D	Matières premières	5'000.00
	Total	5'000.00
E	Location camion frigorifique	600.00
	Total	600.00
F	Divers	500.00
	Total	500.00
	Total des charges	32'270.00
	Bénéfice	2'730.00

6. REMERCIEMENTS

Aux partenaires du Festival :

Alpiq
Sabbra
Serbecco
Luminence
Feldschlössen
Martin Sanitaire
AXA Assurance
La Ville de Genève
Service équipement
La police municipale
Les châteaux rigolos
L'imprimerie du Cachot
Les Constructions tubulaires
Le domaine des Vallières à Satigny
Les Services Industriels de Genève
Les riverains du parc des Croupettes
Les ateliers d'ethnomusicologie de Genève
Alternate-Audio Thomas Riancourt et associé
Le Département de la jeunesse, Monsieur Alain Mathieu
Le département de l'environnement urbain, Monsieur Guillaume Barazzone

Aux artistes :

Postman Dj
Muchach rappeur
Jay Lansen rappeuse
Veart, Lina et son danseur de Colombie
Maya & Chandini danseuses Bollywood
Ted Beaubrun chanteur de pop urbaine d'Haïti
Elvinafolk, chanteuse et musiciens d'Argentine
Ndiarka Diere et son groupe de percussions du Sénégal
Son Cafetero, troupe de musique folklorique colombienne
Romanoart, Olga Fiaes et son groupe de danseuses russes

Aux associations :

ACCRUX, Grazianna

Henri Ndiaye

Aux partenaires de l'Espace de Rencontres & Loisirs AMND :

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité, Madame Esther Alder
Le service des écoles et institutions pour l'enfance, Madame Isabelle Widmer Bisevac
L'Antène sociale de proximité Servette, Petit-Saconnex, St-Jean, Mesdames Mayor, Morilla et C

Aux bénévoles :

Gaia Conti
Tidjan Cissé
Alpha Diallo
Assan Ndiello
Daniel Demisse
Fazy Junaideen
Xénia Sklyarova
Mehzgan Zebad
Eva maquilleuse
Asgedom Abraha
Victory Perrenoud
Mauricette Wiesner

Pierre-André Davet, comptable de l'association
Yvette spécialiste des fondants au chocolat
Olivier et Thierry Agent de sécurité
Pina pâtissière muffin et verrines
Florence Roll et sa camionnette
Muhammad Jan Abdul Samad
Cristina et Zeltia Calvo-Robin
Medhi et Amin les jumeaux
Monique et Mathys Bertin
Geneviève Gilliard-Cissé
Khadidiatou Sene-Beck
Ebtesam Mohamed

Un grand merci à tous!

GENERALITES

Article 1 : Nom

« L'Association Maman N'deye Diallo », l'AMND, est sans but lucratif, régie selon les articles 60 et suivants du code civil suisse.

Article 2 : Siège et durée

Le siège et le for de l'Association se trouve à Genève. Sa durée est indéterminée.

BUTS

Article 3 : Description

L'AMND poursuit les buts suivants :

Principalement la lutte contre l'inégalité des chances, la discrimination et l'exclusion sociale;

Plus particulièrement :

- la promotion de la diversité culturelle et de la mixité sociale;
- l'accès à l'éducation;
- l'intégration et la réinsertion.

MEMBRES

Article 4 : Définition

L'association se compose de

- 4.1 Toute personne qui souscrit aux buts de l'AMND peut en tout temps faire une demande d'adhésion à l'association.
- 4.2 Les demandes d'admission ou de démission sont adressées par écrit au Comité (au siège de l'Association) qui statue. Elles deviennent effectives par l'acquiescement du montant de la cotisation. Chaque membre reconnaît par son entrée les statuts, les décisions des organes compétents et s'acquiesce de la cotisation annuelle.
- 4.3 La qualité de membre se perd :
 - par démission écrite qui peut être donnée en tout temps, avec effet immédiat ;
 - par défaut de paiement des cotisations ;
 - par exclusion: le Comité peut décider de l'exclusion de membres sans indication de motif et en informe l'Assemblée générale.

ORGANES

Article 5 : Composition

Les organes de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité et les Vérificateurs-trices des comptes.

Article 6 : L'Assemblée Générale

- 6.1 L'Assemblée Générale est composée des membres de l'association dont elle constitue l'autorité suprême.
- 6.2 L'Assemblée Générale est compétente et se prononce souverainement sur les points suivants:
 - élection et révocation des membres du Comité;
 - nomination de vérificateurs des comptes;
 - fixation du montant de la cotisation annuelle;
 - approbation des comptes annuels;
 - modification des statuts;
 - dissolution de l'association.
- 6.3 L'Assemblée Générale ne peut prendre de décision que sur les objets portés à son ordre du jour et mentionnés sur la convocation.
- 6.4 Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, l'Assemblée Générale peut décider d'un second vote. En cas de nouvelle égalité, l'objet est rejeté.
- 6.5 Les votations et élections ont lieu à main levée. Elles ont lieu à bulletin secret si 1/5ème au

moins des membres présents ou si le Comité en fait la demande.

6.6 L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année. Sa date et son ordre du jour doivent être communiqués par courrier ou courriel aux membres au moins trois semaines à l'avance.

6.7 Une assemblée extraordinaire peut avoir lieu sur décision du Comité ou à la demande d'au moins 1/5ème des membres, par écrit et en indiquant les objets qu'ils entendent soumettre à délibération. Sa date et son ordre du jour doivent être annoncés une semaine à l'avance.

Article 7 : Le Comité

7.1 Le Comité se compose au minimum d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier(e) et au maximum de 5 personnes. Il est élu par l'Assemblée générale. La durée de son mandat est de 1 an rééligible chaque année.

7.2 Le Comité est responsable de l'accomplissement des affaires courantes et tâches suivantes : assurer l'administration et la représentation de l'AMND à l'extérieur et auprès des Autorités; entreprendre des démarches auprès de communes, d'organisations, d'institutions, d'associations et de particuliers afin de faire connaître les actions de l'AMND et de solliciter des appuis financiers ; rédiger le rapport d'activité annuel, établir le budget, tenir les comptes, percevoir les cotisations et effectuer le compte rendu financier annuel ; convoquer les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires

7.3 Pour délibérer, il est nécessaire que la moitié au moins des membres du Comité soit présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, les membres du Comité peuvent décider d'un second vote. En cas de nouvelle égalité, l'objet es rejeté.

Article 8 : Les Vérificateurs de comptes

Un(e) vérificateur(trice) des comptes est élu(e) par l'Assemblée Générale à laquelle il (elle) présente le résultat de son examen du bilan financier annuel. Il (elle) ne peut être membres du Comité. Il (elle) est rééligible chaque année sans restriction.

FINANCES

Article 9 : Ressources

Les ressources de l'association proviennent au besoin :
des cotisations annuelles versées par les membres ;
de subventions publiques et privées, de dons et de parrainages.

Les fonds sont utilisés conformément au but social.

DISPOSITIONS FINALES

Article 10 : Responsabilité

Les engagements de l'association sont couverts par les actifs sociaux, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle des membres. L'association est valablement engagée par la signature de deux membres du Comité, sauf en ce qui concerne la gestion des affaires courantes dans lesquelles une signature suffit.

Article 11 : Dissolution

La décision de dissolution de l'association est prise lors d'une Assemblée générale extraordinaire à la majorité de 2/3 des membres présents. Le Comité est chargé de la distribution des fonds et biens restants à une association poursuivant des buts analogues.

Article 12 : Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés par l'Assemblée générale qu'à la majorité des 2/3 des voix des membres présents.

Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée Générale de l'Association du 21 décembre 2017 à Genève et rentre en vigueur immédiatement.

La Présidente :

La Secrétaire :

La Trésorière :

Khadidiatou SENE-BECK

Monique BERTIN

Mauricette WIESNER